



Avis d'appel à candidature pour une occupation temporaire du domaine public (Exploitation d'un bar et restauration rapide)

Nom et adresse de la personne publique :

Communauté de communes Pays d'Uzès – 9 avenue du 8 mai 1945 – 30 700 UZES cedex 3
Tél : 04 66 03 09 00

Contact : Service Ombrière : 04 48 21 57 40

Objet de la prestation :

Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un bar et restauration rapide dans les locaux du centre culturel l'Ombrière, Pays d'Uzès

Lieu d'exploitation :

Centre culturel de l'Ombrière – 3 Place, Croix des Palmiers – 30 700 UZES

Date du début d'exploitation :

La communauté de communes Pays d'Uzès envisage une ouverture du bar et d'une restauration rapide dans le centre culturel de l'Ombrière au plus tard le 1er septembre 2021

Durée :

Une année renouvelable, une fois sur reconduction expresse dans les 3 mois précédant le terme.

Visite du site :

La visite du site du centre culturel de l'Ombrière, Pays d'Uzès, avant réponse à l'appel à candidature, est obligatoire (à l'issue de cette visite un certificat de visite sera remis). Un jour de visite sera proposé.

Contact visite : 04 66 03 09 00

Date limite de réception des plis :

Le candidat doit remettre son offre, au plus tard le lundi 25 octobre 2021 à 11 h 45

Transmission des propositions :

L'offre sera transmise sous pli cacheté portant la mention : « CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN BAR DANS LE CENTRE CULTUREL, L'OMBRIERE PAYS DUZES – **Ne pas ouvrir** »

Elle sera adressée en courrier recommandé avec accusé de réception postal, ou déposée contre récépissé à : Communauté de communes Pays d'Uzès – 9 avenue du 8 mai 1945 – 30 700 UZES cedex 3, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.

Tél : 04 66 03 00 09

Pour les demandes de renseignements complémentaires : voir contact ci-dessus

Toute personne souhaitant répondre au présent appel à candidatures devra élaborer un dossier composé des éléments suivants :

I- Lors de la candidature :

1. Références

- a. Expérience similaire dans la restauration
- b. Expérience dans la gestion d'un point de vente

Le candidat est invité à joindre à son dossier toutes pièces justificatives de ses références

professionnelles : certificats, dossier de presse,...

2. Adéquation de la réponse au cahier des charges

3. Garanties professionnelles :

- a. Moyens humains prévus et organisation
- b. Qualification des personnels

4. Note explicative présentant le projet développé par le candidat

- a. Motivations
- b. Actions qu'il mettra en œuvre pour développer l'exploitation du bar
- c. Exemple(s) de carte des produits et boissons mis à la vente ainsi que les tarifs proposés (avec indications sur la qualité et la provenance)

5. Un compte d'exploitation prévisionnel proposé par le candidat , la CCPU se réserve le droit de le faire vérifier par un expert comptable.

6. Un certificat de visite des lieux établi par les services techniques et attestant que le candidat a pris connaissance du site.

II. Lors de la signature de la convention :

Capacités de l'entreprise :

- a. Production des licences
- b. Production des éléments administratifs suivants : extrait Kbis, attestations d'assurance, inscription à la Chambre du Commerce et/ou Registre des métiers, l'attestation de formation en hygiène alimentaire

Analyse des candidatures :

La communauté de communes Pays d'Uzès analysera les candidatures selon les critères suivants :

- Qualité du projet dans son ensemble
- Type de prestations proposées
- Proposition de carte des produits vendus
- Expérience et motivation du candidat
- Propositions ponctuelles de plats en lien avec la programmation culturelle de l'équipement

Consécutivement à l'avis d'appel à candidature et après examen des propositions, une convention d'occupation du domaine public sera signée entre la communauté de communes Pays d'Uzès et le bénéficiaire.

Date de parution et d'affichage : 6 octobre 2021

CAHIER DES CHARGES VALANT CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN BAR DANS LE CENTRE CULTUREL, L'OMBRIERE PAYS, DUZES

Bar-restauration rapide 2021

La Communauté de communes Pays d'Uzès pour le compte de L'Ombrière, Pays d'Uzès – lance un appel à concurrence portant sur la gestion du bar et de la restauration rapide. L'Ombrière, Pays d'Uzès situé, 3 place de la Croix des Palmiers - 30 700 - Uzès souhaite dans le cadre de ses activités mettre en place un bar.

1 Objet du référencement

Le candidat retenu assurera la prestation bar et la restauration rapide sur les événements afférents à la programmation artistique annuelle.

Le candidat sera retenu à compter du 15 novembre 2021, pour une période d'un an, renouvelable une fois par recommandation expresse.

Le prestataire doit disposer de toutes les autorisations et formalités nécessaires à l'exercice de leur activité et s'engager à se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à toutes les consignes générales ou particulières, permanentes ou temporaires sur l'Ombrière, Pays d'Uzès.

Cet appel à concurrence se compose d'un lot. Les prestataires sont obligés de répondre au lot unique

Lot unique : Bar et restauration rapide

2 Description de l'Ombrière, Pays d'Uzès

L'Ombrière est un équipement culturel intercommunal qui nourrit le rayonnement du territoire de l'Uzège, idéalement situé dans le triangle – Avignon, Nîmes et Arles au cœur du département du Gard.

L'Ombrière, Pays d'Uzès dispose d'un espace bar concerné par le présent appel à concurrence.

La capacité d'accueil prévisionnelle maximale est de 1 433 personnes, le site est classé ERP de 2ème catégorie avec des activités de type :

- Spectacles (Musiques actuelles, Théâtre, Danse, Marionnettes, jeune public),
- Créations artistiques avec des résidences de création,
- Assemblées Générales, et événements proposés par la CCPU
- Réunions professionnelles

3 - Présentation des activités du site

Les activités proposées à l'Ombrière se répartissent entre :

- celles qui sont programmées par l'Ombrière : concerts, cirque, théâtre, résidences,
- celles qui sont programmées par des structures culturelles institutionnelles
- celles qui sont proposées par des structures privées dans le cadre de location de la salle (type salons, séminaires, assemblées générales
- Chaque mois, l'Ombrière, Pays d'Uzès accueille de 2 à 4 événements hors juillet août

Le présent appel à candidature se rapporte à ces activités.

4 – Les espaces de l'Ombrière, Pays d'Uzès

L'Ombrière est un équipement culturel multifonctions, composé de deux salles : « LA FABRIQUE » et « LE LABO ».

Ces espaces sont indépendants car séparés par une double cloison mobile et peuvent être mutualisés pour ne faire qu'une seule grande salle.

La modernité métallique du bâtiment est le contrepoint parfait d'un parvis arboré et ombragé nommé « LES BEAUX-JOURS ».

La Fabrique

Ce grand espace est pensé pour accueillir des spectacles et des séminaires d'envergures régionales, nationales.

La capacité d'accueil peut varier en fonction de la programmation et du type d'événement accueilli : de 350 à 500 places assises avec des gradins rétractables 350 places et un balcon de 150 places. LA FABRIQUE peut accueillir jusqu'à 800 personnes debout.

Le Labo

Le Labo est un espace plus intime, avec une capacité d'accueil de 200 personnes assises et 350 debout.

Initialement dédié au soutien à la création artistique, Le Labo est un espace adapté aux résidences de création, mais où peuvent aussi s'y jouer des spectacles de petite jauge.

Les Beaux Jours

Cet espace extérieur est un lieu ouvert sur le parc de L'Ombrière, à la fois lumineux et ombragé selon l'heure de la journée. Véritable place publique qui permet d'accueillir des spectacles, des performances, des événements aux beaux jours !

Le Hall et le Bar

L'accueil des publics se fait par un chaleureux hall d'entrée pouvant accueillir des expositions, des réunions de travail, des petits événements. La proximité avec le bar permet de passer un moment agréable avant et après les spectacles.

D'autres espaces complémentaires pourront être éventuellement rattachés à l'Espace dans le cadre des locations tel que l'espace de co working.

4- Ethique, état d'esprit et philosophie

La communauté de communes Pays d'Uzès s'engage dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette démarche s'appuie sur les axes du projet de territoire et de la défense de valeurs humaines et sociales (transmission aux plus jeunes ; éducation à l'environnement par le biais de la culture, engagement citoyen, diminution de la taxe carbone, valorisation du commerce local, etc...)

Le prestataire devra proposer une consommation responsable en incluant systématiquement des produits locaux et à caractère éco-responsable afin de favoriser « le consommer local ».

Une attention particulière devra être portée aux choix des produits de saison.

In fine, il sera demandé au prestataire de participer à la co-construction d'une charte éthique et éco-responsable globale et transversale à tous les pôles d'activités de l'Ombrière.

La décoration de l'Ombrière reste la propriété de l'Ombrière, celle-ci pourra être amenée à évoluer en fonction des saisons et de la programmation artistique.

Le prestataire participera à la convivialité du lieu, à l'état d'esprit souhaité par la Direction de l'équipement et au rayonnement de l'Ombrière à travers sa prestation.

5 - Nature de la prestation

Bar / restauration rapide

Le prestataire devra pouvoir produire :

- une prestation bar classique encadrée par une licence 3 de débit de boisson
- la possibilité de créer un bar éphémère supplémentaire pour les événements de type concerts (Musiques Actuelles) jauge maximale avec TPE dédié après validation par la commission de sécurité. Les bars seront accessibles uniquement aux personnes ayant un billet de réservation.
- une prestation de restauration rapide adaptée aux événements

Il proposera une offre alimentaire à emporter ou à consommer sur place, (sandwiches tapas froids, tartines froides...), des boissons non alcoolisées (boissons chaudes, eaux, jus de fruits, sodas...), et des boissons alcoolisées (bières, vins, cidres...). Le vin devra exclusivement provenir de l'AOP « Label Duché d'Uzès ».

La prestation devra être réalisée en prenant en compte une approche de développement durable avec l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables.

La prestation alimentaire dans l'Ombrière, Pays d'Uzès est soumise à certaines contraintes :

- L'évacuation des déchets est à la charge du prestataire.
- Les appareils utilisés dans l'Ombrière doivent être électriques et avoir une puissance adaptée aux dispositions électriques du lieu

6 - Conditions financières

Le prestataire versera à la communauté de communes Pays d'Uzès une redevance annuelle qui sera proposée par le candidat, sans pouvoir être inférieure à 1200 euros. La redevance sera versée au trimestre.

Les éco cups seront achetées par le prestataire à l'effigie de l'Ombrière et du visuel de saison. Les consignes seront gérées par le prestataire.

Le prestataire devra pratiquer des tarifs de vente modérés. Les tarifs incluent les moyens techniques nécessaires à la mise en œuvre des prestations (percolateurs, caisses enregistreuses, TPE qui devront être en adéquation avec la ligne esthétique) Tout dispositif visant à la bonne réalisation du cahier des charges.

Pour éviter tous conflits d'intérêt, le prestataire ne pourra pratiquer aucune autres activités au sein de l'Ombrière, Pays d'Uzès.

7 - Contenu de la candidature

La candidature devra comporter les documents suivants :

- Présentation générale de l'entreprise

- Tous documents permettant de connaître et apprécier ses capacités financières et techniques
- Les équipements envisagés en complément de ceux mis à disposition
- Nombre de salariés, capacité de production, Licence 3 à minima...),
- Fournisseurs.
- Procès-verbaux permettant de prouver sa conformité avec les normes d'hygiène et de qualité.

8- Contenu de l'offre

L'offre devra comprendre les éléments suivants :

- tous documents que le candidat juge utile pour expliciter :
- l'organisation mise en œuvre pour la réalisation de la prestation et sa démarche qualité
- sa démarche en matière environnementale : référence à des écolabels, des agréments ou référentiels techniques, gestion des déchets, récupération des emballages, mode et temps de transport des denrées, saisonnalité des approvisionnements...
- sa démarche en matière sociale : part des prestations réalisées dans le cadre de la présente consultation et/ou dans le cadre des activités de l'entreprise, effectuées par des personnes en situation d'insertion au sein de l'entreprise ou par le recours à des organismes d'insertion ou à des ESAT.

Une proposition détaillée (menu, personnel, prix) hors mobilier pour la formule suivante : carte d'une offre alimentaire à emporter ou à consommer sur place sans couverts : sandwiches, salades, tartines..., des boissons non alcoolisées (boissons chaudes, eaux, jus de fruits, sodas...), et des boissons alcoolisées (bières, vins, cidres...)

(Voir feuille programmation Annexe 1)

La communauté de communes Pays d'Uzès se réserve le droit d'utiliser le bar en prévenant le prestataire.

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard dans le cadre de son conventionnement avec la communauté de communes Pays d'Uzès pour « la commercialisation all inclusive » des séminaires et évènements à caractère professionnel, aura l'usufruit du bar durant l'organisation de ses évènements. Elle pourra solliciter le gestionnaire du bar sur la partie restauration froide dans le cadre des séminaires qu'elle pourra organiser.

9- Calendrier de la consultation

Les prestataires intéressés par cette consultation pourront visiter les lieux avant la remise des offres.

Deux visites facultatives auront lieu le jeudi 14 octobre à 14h puis à 15h.

Une inscription préalable est nécessaire auprès d'Alice Gianesini :
a.gianesini@ccpaysduzes.fr

Rappel : Date limite de remise des offres : le lundi 25 octobre 2021 à 11h45.

Les candidats peuvent librement opter pour l'une des trois modalités de remise des dossiers suivantes :

- transmission sur support papier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception

postal, à l'adresse ci-dessous mentionnée ;

- remise sur support papier contre récépissé, les jours ouvrés, à l'adresse et aux horaires d'ouverture ci-dessous mentionnés ;

- transmission par voie électronique à l'adresse suivante : contact@ccpaysduzes.fr.

Les candidatures et offres sur support papier doivent être remises sous plis cacheté contenant l'ensemble des pièces exigées par la CCPU, ainsi présenté :

APPEL A CANDIDATURE

NE PAS OUVRIR

Prestataire alimentaire

Adresse postale :

Communauté de communes Pays d'Uzès

Direction des Ressources Internes

A l'attention de M. Le Président,

9 avenue du 8 mai 1945

30 700 Uzès

Adresse de remise des plis en mains propres :

Communauté de communes Pays d'Uzès

9 avenue du 8 mai 1945

30 700 Uzès

10 - Sélection du prestataire

Les critères retenus sont les suivants et seront notés selon la pondération suivante :

Lot - Bar / Restauration rapide

1. Qualité, choix, originalité des prestations 30 %
2. Le montant de la redevance annuelle 30 %
3. Organisation de la prestation et nombre du personnel 15 %
4. Moyens mis en œuvre par le prestataire en matière d'éco-responsabilité 15 %
6. Rapport carte/prix 5 %
7. Moyens mis en œuvre par le prestataire en matière sociale 5 %

Pour le lot, une convention sera passée entre la CCPU et le prestataire retenu précisant les obligations de chacune des parties.

Le prestataire fournira avant tout commencement d'exécution de la prestation une attestation sur l'honneur d'embauche de salariés déclarés, ainsi qu'une attestation d'assurance pour tous dommages pouvant résulter de son activité professionnelle et le matériel utilisé.

Le candidat a également la possibilité de fournir des échantillons à la CCPU afin de présenter ses produits.

11 - Durée de la convention et conditions

La présente convention arrive à son terme à l'issue du délai fixée à l'article 1.

La CCPU se réserve le droit de résilier la présente convention pour motif d'intérêt général par lettre RAR avec préavis de 3 mois.

La convention peut être également résiliée d'un commun accord entre les parties.

En cas de contentieux, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Si toutefois, elle ne pouvait être obtenue, la juridiction compétente sera le tribunal administratif de Nîmes.

12 - Description des annexes du présent appel à candidature

- annexe 1 : calendrier de programmation
- annexe 2 : Equipement à disposition
- annexe 3 : Plan du bar
- annexe 4 : Descriptif du bâtiment

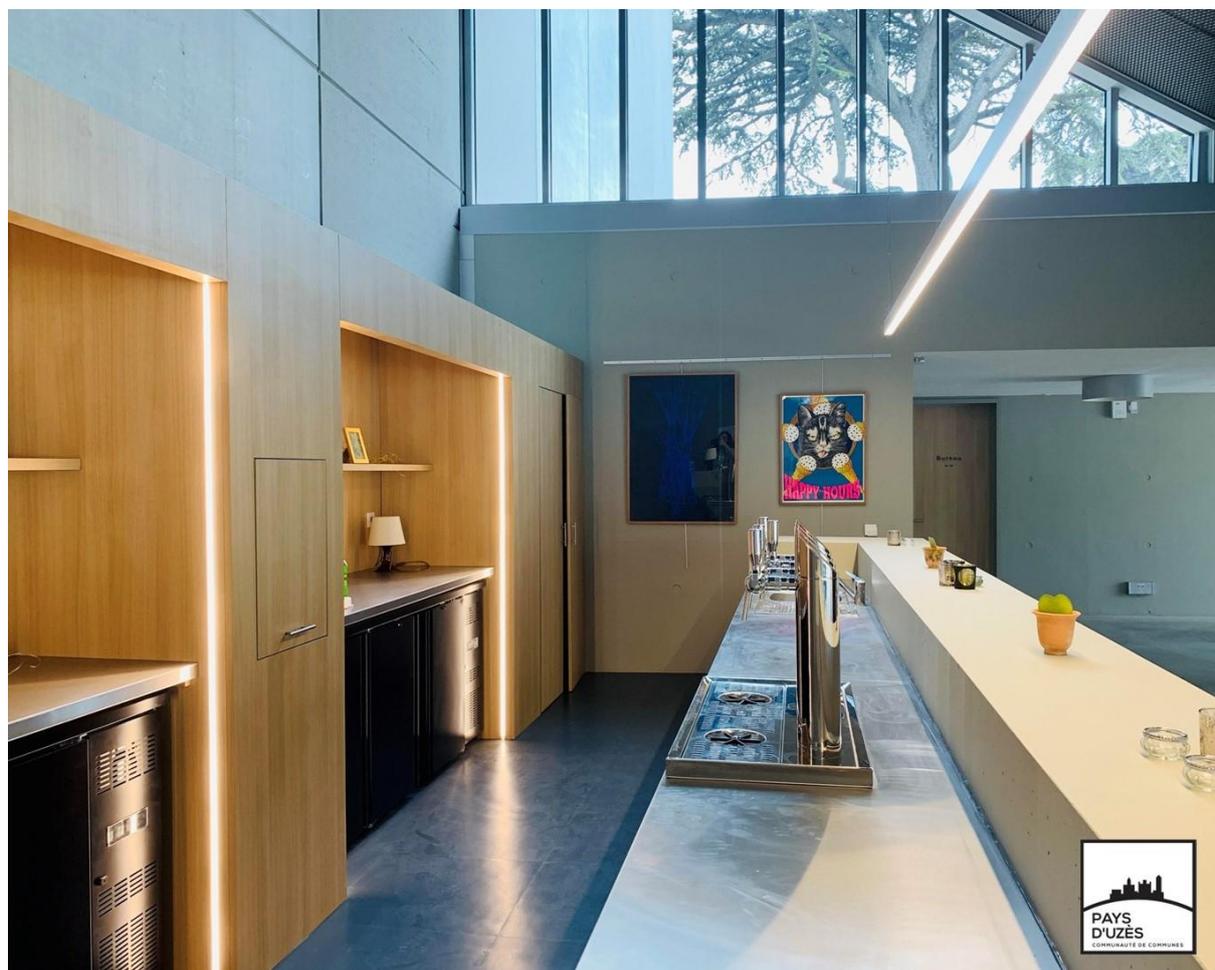
ANNEXE 1 : Calendrier de programmation connu et jauges envisagée

Date	Esthétiques artistiques	Jauge initiale	Jauge prévisionnelle 65 %
27/11/2021	Musiques actuelles	800 debout	520
04/12/2021	Théâtre Musical	500 assis	325
2022			
22/01/2022	Musiques actuelles	500 assis	325
25/01/2022	Stand up / Théâtre	500 assis	325
26/01/2022	Stand up / Théâtre	500 assis	325
19/02/2022	Théâtre	500 assis	325
06/03/2022	Théâtre	500 assis	325
23/04/2022	Danse Hip Hop	500 assis	325
30/04/2022	Théâtre	500 assis	325

ANNEXE 2 : Equipement à disposition

(L'équipement initial cité ci-dessous peut faire l'objet d'un complément d'achat par la CCPU).

- 1 lave verre
- 1 tireuse (4 becs)
- 1 évier
- 2 frigos, 3 compartiments
- Rangements vaisselle
- 1 adoucisseur cartouche Brita
- Emplacement pour caisse enregistreuse



ANNEXE 4 : Descriptif du bâtiment

□ LA FABRIQUE

- Configuration spectacle : 478 places + 12 places PMR / plateau 166m²
- Configuration concert : 700 places debout + 145 balcon + 4 PMR

□ LA FABRIQUE + LE LABO

- Configuration spectacle : 762 places + 17 places PMR
- Configuration concert : 1433 personnes

□ LES BEAUX JOURS

- 600 m² environ de sols stabilisés + espaces arborés